

REGLEMENT DU « GRAND JEU Auchan »
--

Article 1 -Société Organisatrice

La société Auchan E-commerce France (ci-après, la « Société Organisatrice »), société par actions simplifiée à capital variable dont le siège social est situé à Croix (59170) Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413 176 033, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 17 février à 00h au 07 mars 2016 23h59 (ci-après, « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 -Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (hors Corse), Belgique et Luxembourg à l'exception des personnes visées ci-dessous :
les mineurs, les personnes qui, d'une façon générale, ont participé à la mise en œuvre du présent Jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants).

Un même participant (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable) ne peut être l'auteur que d'une seule participation pendant toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations enregistrées, pouvant limiter cette vérification aux tirages au sort.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du joueur au présent règlement et au principe du Jeu, ainsi que le respect des conditions décrites aux présentes. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 -Principe et modalités du Jeu***Modalités du jeu***

Pour participer, il suffit de se rendre du 17 février à 00h au 07 mars 2016 23h59, heures métropolitaines, sur internet à l'adresse suivante : jeu.auchan.fr ou via le site internet www.auchan.fr (sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs du site www.auchan.fr) et d'y remplir un formulaire de participation comportant ses coordonnées (-nom et prénom), son adresse mail (données obligatoires) son numéro de téléphone, son adresse, sa date de naissance (données facultatives). La date et l'heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice, feront foi.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

Article 4 - La dotation

Le présent Jeu est doté du lot suivant

1 bon d'achat d'une valeur de 500 euros valable sur Auchan.fr (1 gagnant par bon), hors rayon Espace photo, billetterie, presse, Offre non valable en magasin, ni sur auchan drive et auchan direct.

Les bons d'achats sont valables jusqu'au 31 décembre 2016

Le lot gagné ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En cas d'impossibilité avérée du gagnant de profiter de son lot celui est cessible à une tierce personne dans les mêmes conditions initiales d'acceptation du lot. En tout état de cause, l'utilisation du (des) lot(s) se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice.

Réclamations

Aucune réclamation, aucun recours relatif aux lots ou à son attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Article 5 - Désignation du gagnant – Tirage au sort

Le gagnant sera tiré au sort parmi la totalité des formulaires d'inscription recueillis pendant toute la durée du Jeu, soit du 17 février à 00h au 07 mars 2016 23h59. Le tirage au sort aura lieu le 12 mars 2016 avant minuit.

Article 6 - Annonce des résultats - Remise du lot

Le gagnant sera prévenu et informé par mail au plus tard 1 mois après la fin du Jeu. La dotation sera envoyée à l'adresse postale renseignée lors de la participation.- Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination du gagnant. L'identité du gagnant sera également communiquée sur le site internet www.auchan.fr, ce que les participants reconnaissent et autorisent.- A tout moment, le participant peut demander à la Société Organisatrice que son nom ne figure pas explicitement dans la liste des gagnants qui sera diffusée.

Article 7 - Cas de force majeure - réserve de prolongation

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront également communiqués à l'étude d'huissier en charge du dépôt du règlement.

Article 8 - Décisions des organisateurs

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice dans le respect des lois.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de destructions des informations fournies par des participants pour une raison qui ne lui serait pas imputable, d'erreurs humaines ou de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 – Données personnelles

Pour participer au Jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, email). Les données suivantes sont à fournir en facultatif : téléphone, date de naissance, adresse postale. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de votre participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution des dotations.

Ces données sont destinées à la société Organisatrice uniquement qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Vos données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec votre accord exprès.

L'enregistrement de vos données nous permet également de réaliser ou faire réaliser via nos prestataires toute étude ou analyse correspondante.

En cochant la case ou en appuyant sur le bouton « j'accepte de recevoir la newsletter / offres commerciales / offres Auchan (ou formule analogue) » vous autorisez expressément l'Organisateur à vous envoyer des messages à finalité commerciale. Si la mention « et ses partenaires » est également indiqué sur cette case/bouton ou par une case dédiée vous autorisez expressément l'Organisateur à transmettre vos données personnelles à ses partenaires et être sollicité par ces partenaires pour des finalités commerciales. Vous pourrez vous désinscrire par un lien spécifique présent dans chaque email.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Juillet 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Auchan CSP Marketing,
200, rue de la recherche
CS 10636
59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Article 10 - Acceptation du règlement – Dépôt

Le fait de participer à cette loterie implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu et du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Le règlement complet est déposé auprès de Maître Huissier de Justice associés SCP WATERLOT, 36 rue de l'Hôpital Militaire - 59044 LILLE CEDEX.

Article 11 - Responsabilité

La Société organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux

participants, d'acheminement des emails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur le site dédié au Jeu. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société organisatrice n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel ou de logiciel ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société organisatrice ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ;

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 12 : Loi applicable et règlement des litiges

La Loi applicable du présent règlement est la loi française. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Service Client Auchan
Grand Jeu Auchan
40 rue de la Vague
59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

Au plus tard 60 jours après la date d'expiration du jeu, soit le-07 mai 2016.